Ministère de l'Intérieur

Numéro d'ordre du certificat 10321022510

Certificat Provisoire d'Immatriculation en attente de duplicata

Autorise, pendant sa période de validité, la circulation du véhicule sur le territoire national dans l'attente, le cas échéant, du certificat d'immatriculation (Article R.322-3 du code de la route) dont la délivrance est conditionnée à l'assurance de votre véhicule (Article L211-1 du Code des assurances Refus du droit de circulation).

(A) Numero d'immatriculation

(I)Date du CPI

(B) Date de 1ère immatriculation

AJ-836-EW

07/11/2022

09/06/2008

PERIODE DE VALIDITE

du

07/11/2022

ลน

06/12/2022

INCLUS

attribué à : (C.1)

VINCENT

847 ROUTE D'ANSIGNY 73410 ENTRELACS FRANCE

(D.1) Marque

véhicule

(D.2) Type variante version

(D.2.1) Code national d'identification du type (en cas de réception CE)

(D.3) Dénomination commerciale

CITROEN

(E) Numéro d'identification du

FC8HZC (F.1) Masse en charge maximale techniquement admissible (en kg)

MCT5002PY980 (F.2)) Masse en charge maximale àdmissible du véhicule en service dans l'état membre d'immatriculation

1539

(F.3) Masse en charge maximale àdmissible de l'ensemble en service dans l'état membre d'immatriculation (en ka)

2439

 c_3

VF7FC8HZC29158396

(G) Masse du véhicule en service àvec carrosserie et dispositif

1539

(J) Catégorie du véhicule CE

(en ka)

(J.1) Genre national

d'attelage (en kg)

1214

1139

M 1 (K) Numéro de réception par type (si VР

(J.2) Carrosserie CE

(J.3) Carrosserie (désignation nationale)

(G.1) Poids à vide national

disponible)

AΒ

CI (P.2) Puissance nette maximale (en

115

e2*2001/116*0317*04 (P.3) Type de carburant

(P.6) Puissance administrative nationale

(P.1) Cylindrée (en cm3)

50

G٥ (S.2) Nombre de places debout (le 4

(Q) Rapport puissance/masse en kW/kg (uniquement pour les motocycles)

1398

(S.1) Nombre de places assises, y compris celle du conducteur

(U.1) Niveau sonore à l'arrêt (en db cas échéant) (A))

(U.2) Vitesse moteur (en mn-1)

5 (V.7) CO2 (en g/km)

kW)

(V.9) Classe environnementale

(X.1) Date de visite technique

3000 (Z.1) à (Z.4) Mentions spécifiques

(Z.1) DUPLICATA

70/220*2003/76EUR04

14/12/2023

79

Pour le ministre et par délégation,

Le sous-directeur de la protection des usagers de la route

(Y1) à (Y6) Taxes

(Y1)0 € (Y2)(Y3)0 € (Y4)(Y5)(Y6)

11 € 13.76 €

0 €

Zoheir BOUAOUICHE

Le CPI ne permet pas la réimmatriculation du véhicule en France ou à l'étranger

The PRC does not allow re-registration of the vehicle in France or abroad